

Neues Merkblatt SIA 2039 „Mobilität“ Bauen und Mobilität in der 2000-Watt-Gesellschaft

Die SIA-Dokumentation "Effizienzpfad Energie" (2006) enthält Strategien und Lösungsansätze für energieeffizientes Bauen und zeigt den Weg zur Realisierung des Szenarios einer 2000-Watt-Gesellschaft auf. Als neue Dimension wurde erstmals auch die von einem Gebäude induzierte Mobilität in die energetische Gesamtbetrachtung mit einbezogen. Die überarbeitete Version des Effizienzpfads Energie wird im Sommer 2011 veröffentlicht. Bereits jetzt kann das neue Merkblatt SIA 2039 "Mobilität - Energiebedarf in Abhängigkeit vom Gebäudestandort" beim SIA bezogen werden. Das Merkblatt gilt sowohl für Wohngebäude als auch für Büro- und Schulgebäude und definiert einfache Verfahren zur Berechnung des nicht erneuerbaren Primärenergiebedarfs und der Treibhausgasemissionen aus der gebäudeinduzierten Mobilität – in Abhängigkeit vom Gebäudestandort und den Massnahmen zur Mobilitätsbeeinflussung. Denn Gebäude an optimalen Standorten und mit optimiertem Mobilitätsangebot sind deutlich energieeffizienter und damit wesentlicher Bestandteil für die Umsetzung einer 2000-Watt-Gesellschaft. (Sprache: de)

Weitere Informationen:

Merkblatt SIA 2039 www.webnorm.ch/GoTo?Type=P&Nr=SIA%202039&Jahr=2011&Sprache=d
Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein SIA www.sia.ch
2000-Watt-Gesellschaft www.2000watt.ch

Nouveau cahier technique SIA 2039 «Mobilité» Construction et mobilité dans la société à 2000 watts

La documentation SIA «Modèle énergétique SIA» (2006) définit des stratégies et des approches de solution pour une construction énergétiquement efficace et montre le chemin à suivre pour la mise en œuvre d'une société à 2000 Watts. Pour la première fois, la mobilité induite par un bâtiment a été intégrée à la considération énergétique globale. La version retravaillée du «Modèle énergétique SIA» sera publiée durant l'été 2011. Le cahier technique SIA 2039 «Mobilité - Besoins énergétiques en fonction de l'implantation des bâtiments» peut déjà être acheté auprès de la SIA (en allemand uniquement). Le cahier technique est valable autant pour les logements que pour les bureaux ou les bâtiments scolaires. Il définit des méthodes simples pour le calcul des besoins en énergies non renouvelables et des émissions de gaz à effet de serre liés à la mobilité – en relation avec l'emplacement du bâtiment et des mesures prises pour influencer la mobilité. Les bâtiments situés de manière optimale et dotés d'une offre de mobilité optimisée sont clairement plus efficace du point de vue énergétique et jouent ainsi un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une société à 2000 watts. (langue: allemand)

Pour plus d'informations:

Merkblatt SIA 2039 (D) www.webnorm.ch/GoTo?Type=P&Nr=SIA%202039&Jahr=2011&Sprache=d
Société suisse des ingénieurs et architectes SIA www.sia.ch/fr
La société à 2000 watts www.2000watt.ch/index.php?lang=fr

01.06.2011

CONSULTATION CAHIERS TECHNIQUES 2039 ET 2040

Avec la mise en consultation jusqu'au 14 juillet 2010 de ces deux cahiers techniques (CT), l'approche énergétique globale basée sur le « Modèle énergétique SIA pour la construction » et les « Objectifs de performance énergétique SIA » dispose de méthodes de calcul obligatoires pour les bâtiments et l'intégration de la mobilité qu'ils induisent.

2039 : « Mobilité »

La publication en 2006 de la documentation D0216 « Objectifs de performance énergétique » élargissait aux besoins de la construction (énergie grise) et à la mobilité l'accent traditionnellement mis sur l'énergie pour l'exploitation des bâtiments. Les modèles de calcul du CT SIA 2032 « Energie grise » sont ainsi complétés par ceux du CT SIA 2039 « Mobilité – Besoins énergétiques en fonction de l'implantation des bâtiments ». Basés sur le Microrecensement transports de 2005, les modèles intègrent les besoins en énergie et les rejets liés à la mobilité. Ils s'appliquent tant à des bâtiments existants qu'à des projets. Outre la consommation des moyens de transport, ils intègrent l'énergie grise liée à la fabrication et à l'entretien des véhicules et des infrastructures. Les résultats livrent les besoins en énergie primaire non renouvelable (en MJ) et les émissions de gaz à effet de serre (en kg d'équivalent CO₂). Les calculs se rapportent prioritairement aux personnes. Les modèles intègrent l'implantation du bâtiment et la disponibilité d'outils de mobilité de base (voiture ou offre

en transports publics). En revanche, des facteurs socioéconomiques tels que le revenu, la profession ou la provenance des usagers du bâtiment ont été écartés. Comme dans le CT SIA 2040 (voir ci-dessous), l'énergie primaire et les rejets de gaz à effet de serre sont rapportés à la surface utile du bâtiment.

2040 : « Objectifs de performance énergétique SIA »

Le nouveau CT 2040 « Objectifs de performance énergétique SIA » relaie la documentation SIA D0216 en élargissant les valeurs cibles aux émissions de gaz à effet de serre du bilan climatique. Des méthodes de calcul obligatoires sont aussi introduites pour les deux facteurs d'exploitation que sont la construction et la mobilité. Elles se basent sur les CT SIA 2032 « Energie grise des bâtiments » et SIA 2039 « Mobilité – Besoins énergétiques en fonction de l'implantation des bâtiments » (voir ci-dessus). Dès les phases d'avant-projet, ce CT permet d'évaluer la consommation énergétique globale et les rejets de gaz à effets de serre liés à la construction, à l'exploitation et à la mobilité induite. Les valeurs obtenues peuvent être optimisées en les comparant aux valeurs cibles définies pour des constructions compatibles avec les objectifs de la société à 2000 watts. Disponible pour la catégorie d'ouvrages « Logements/Nouvelles constructions », l'outil de calcul du CT 2040 est encore en cours d'élaboration pour les bâtiments administratifs et les écoles. Une refonte de la documentation SIA D0216, avec l'intégration d'informations figurant dans le CT – notamment le lien entre les objectifs



Bâtiment administratif Expo, construit selon les objectifs de performance énergétique SIA (Meier Leder architectes, photo: Roger Frei)

de performance énergétique de la SIA et la société à 2000 watts –, ainsi que des listes de mesures pratiques pour faciliter les décisions des investisseurs et des concepteurs/trices est prévue pour fin 2010.

(SIA)

4^E SÉANCE DE DIRECTION

La direction de la SIA a tenu sa 4^e séance annuelle le 6 mai à Berne. Trois objets essentiels figuraient à l'ordre du jour: la réévaluation de l'organisation, le contrat d'entreprise totale (ET) de la KBOB et la désignation des membres de la commission SIA pour l'énergie.

Réévaluation de l'organisation

Révisés en 2000, les statuts de la SIA ont dix ans et la direction juge opportun d'en réexaminer les buts. La réévaluation de l'organisation de la SIA doit analyser si la révision des statuts a porté ses fruits et cerner les domaines qui appellent un examen plus approfondi. Une première lecture du message a été donnée durant la séance. Les requêtes en modification de statuts ont été préparées en vue de l'assemblée des délégués du 12 novembre 2010. Six points essentiels ont été activement débattus:

1. Qu'est-ce que la SIA et que veut-elle? Comment s'articule sa vision et par quels moyens entend-elle atteindre ses buts? La SIA a-t-elle besoin d'un « service politique »?

2. Quelle place occupent les quatre groupes professionnels dans le cahier

Informations complémentaires

La mise en consultation des CT SIA 2039 « Mobilité – Besoins énergétiques en fonction de l'implantation des bâtiments » et SIA 2040 « Objectifs de performance énergétique SIA » est ouverte jusqu'au 14 juillet 2010. Seule la version allemande est disponible actuellement. Textes, formulaires de consultation et outils de calcul peuvent être téléchargés sur : www.sia.ch/consultations